



Par
apprentissage

LES METIERS :

Avec un Bac Professionnel Bio Industries de Transformations, vous pouvez travailler en tant que :

- Technicien de fabrication
- Chef de ligne ou Conducteur de ligne
- Assistant responsable de production
- Technicien qualifié
- Technicien en recherche et développement

LES CONDITIONS D'ADMISSION :

- Être âgé de plus de 16 ans et de moins de 30 ans
- Jeune de 15 ans issu d'une 3ème
- Avoir signé un contrat d'apprentissage

L'ORGANISATION DE LA FORMATION :

Rythme de l'alternance :

- 2 semaines au CFA agricole
- 2 semaines en entreprise

Nombre de semaines par an au CFA agricole :

- 2nde : 15 semaines
- 1ère : 19 semaines
- Terminale : 20 semaines

POURSUITES D'ETUDES :

- BTSA Sciences et technologies des Aliments (CFA agricole du Gers)
- BP Préparateur en pharmacie
- DEUST Technologie et contrôle des industries de santé
- Opérateur de production en industries pharmaceutiques
- BTS Anabiotec

Durée de la formation : 3 ans
(réduction possible sur 2 ans)

Début de la formation : deuxième
quinzaine de septembre

Déposez votre candidature sur :
<https://cfaa-gers.ymag.cloud/index.php/preinscription/>



www.epl.auch.educagri.fr
[@cfaa.du.gers](https://twitter.com/cfaa.du.gers)



LE CONTENU DE LA FORMATION :

Enseignements Généraux (14h par semaine)	
Français	3h
Histoire - Géographie	3h
Langue vivante (anglais ou espagnol)	2h
Éducation socio-culturelle	2h
Hygiène - Prévention - Environnement	2h
Education Physique et Sportive	2h
Enseignements technologiques et professionnels (21h par semaine)	
Biochimie - Microbiologie - Biologie	3h
Génie des procédés - Génie Industriel	4h
Science et technologie des bio-industries	7h
Mathématiques - Sciences physiques	6h
Economie - Gestion	1h



L'OBTENTION DU DIPLÔME :

Le diplôme s'obtient :

- Pour 50% en contrôle continu tout au long de la formation,
- Pour 50% en examen final

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE :

En choisissant l'apprentissage, vous devenez salarié d'une entreprise. Vous devez signer un contrat d'apprentissage ayant **une activité de transformation dans le secteur agro-alimentaire, pharmaceutique ou cosmétique**. Nous pouvons vous aider dans vos recherches.

LA GRILLE DE SALAIRE :

Salaire mensuel minimum			
	1ère année	2ème année	3ème année
15 - 17 ans	27% du SMIC	39% du SMIC	55% du SMIC
18 - 20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC	67% du SMIC
21 - 25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC	78% du SMIC
26 ans et plus	100% du SMIC	100% du SMIC	100% du SMIC